

L'ACTU DU MOMENT : LES ENFANTS DU PATRIMOINE



Pour cette nouvelle édition des **Enfants du Patrimoine**, qui s'est déroulée le **vendredi 20 septembre**, le CAUE de la Moselle a invité toutes les écoles et tous les collèges mosellans à découvrir les richesses et curiosités patrimoniales du département.

Le CAUE s'est engagé dans cette action pour **sensibiliser les générations futures à notre patrimoine** et lui faire découvrir les sites de notre territoire. La veille des Journées Européennes du Patrimoine, écoliers et collégiens ont bénéficié d'activités culturelles gratuites spécialement conçues pour eux



sur **55 sites différents**. En 2024, ce sont **85 écoles** représentant **près de 3 000 élèves** qui ont répondu à cette proposition. Lors de ce nouveau rendez-vous des Enfants du Patrimoine, enfants et adolescents sont partis à la rencontre de leur patrimoine bâti et naturel : architecture, lecture de la ville, paysages, patrimoine industriel... Une nouvelle façon de découvrir des sites et des édifices chargés d'histoire, hors les murs de l'école. Le bilan est très positif. Les retours des enseignants et des partenaires le montrent, même si cette année, par manque de transporteurs, certaines classes ont dû annuler leur participation.

> *Editorial*

Madame, Monsieur,
Chers adhérents,

2024 s'achève déjà et annonce l'heure des traditionnels bilans.

Pour le CAUE, cette année a été marquée par notre engagement et notre accompagnement auprès des collectivités face aux enjeux en matière d'urbanisme durable et de sobriété foncière. Nous avons également poursuivi nos actions dans le développement des trames vertes et bleues, et en faveur de la préservation et de la valorisation du patrimoine. Parmi les projets phares, la désimperméabilisation et le réaménagement des cours d'écoles a constitué un enjeu prioritaire. Intégrer des zones végétalisées et des sols perméables dans ces espaces, contribuent à améliorer la gestion des eaux pluviales et à limiter l'absorption et le stockage de la chaleur.

Nous abordons l'année 2025 avec des actions engagées pour allier sobriété foncière et valorisation du patrimoine existant ! Une des solutions pour atteindre les objectifs imposés par le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) de la loi Climat et Résilience, et diminuer notre impact sur l'environnement. Ainsi, le CAUE proposera aux élus et à leurs services, un temps d'échanges pour partager les expériences déjà menées et leurs résultats et, un décryptage des actions engagées allant de l'identification des potentiels mobilisables à la phase plus opérationnelle pour remettre des biens sur le marché.

À l'approche des fêtes de fin d'année, je souhaite que cette période soit, pour vous et vos proches, remplie de joie, de repos et de moments chaleureux.

Alexandra REBSTOCK PINNA
Conseillère Départementale
Présidente du CAUE

Madame, Monsieur,

La mise en place de documents d'urbanisme est un enjeu essentiel pour l'aménagement, le développement et la qualité du cadre de vie de notre territoire.

Le CAUE de la Moselle peut vous accompagner dans l'élaboration de ces documents en veillant notamment à vous rendre attentif sur certains points qu'il est indispensable de ne pas négliger. C'est le cas, par exemple, dans la rédaction du règlement où il faudra, pour le plan de zonage, veiller à :

- La cohérence des zones (habitat ancien, cités ouvrières, lotissements ou zones spécifiques) dans lesquelles on peut souhaiter voir des règles particulières s'appliquer.
- La cohérence et l'emplacement des zones 1AU.
- L'inscription des éléments particuliers comme les bâtiments ou éléments remarquables du patrimoine, les usoirs, les chemins et sentiers piétons à préserver/revaloriser, les haies, trames végétales à préserver ou à créer, les Espaces Boisés Classés, etc.

Le CAUE vous apporte un regard neutre et complémentaire à celui du bureau d'études qui est en charge de l'élaboration de vos documents d'urbanisme, alors n'hésitez pas à nous consulter !

Je vous souhaite, ainsi qu'à vos familles, de très belles fêtes de fin d'année.

Arnaud SPET
Directeur du CAUE

ACCOMPAGNEMENT DES PLU / PLUi

Dans un contexte où les documents d'urbanisme se complexifient, et doivent intégrer des contraintes de plus en plus importantes (préoccupations environnementales, densification des zones déjà urbanisées, réductions des possibilités d'extension liées aux objectifs de Zéro Artificialisation Nette), **le CAUE propose différents accompagnements aux communes qui le souhaitent :**

- En amont, en apportant des **conseils sur les types de procédures à mettre en place** en fonction des projets communaux, les formes de concertation qui peuvent être envisagées, la présentation des outils existants de protection du patrimoine bâti et paysager qui pourraient être intégrés, ...
- Pour **le choix d'un bureau d'études** avec une aide sur l'ensemble de la consultation : rédaction du cahier des charges, analyse des offres, rédaction des documents administratifs, présence lors des entretiens avec les bureaux d'études, ...
- **Lors de l'élaboration du document d'urbanisme** par le bureau d'études choisi, en veillant à ce que les intérêts de la collectivité soient bien pris en compte, **en apportant un regard neutre et critique**, tout en étant **force de proposition** sur certains points du document, comme le règlement ou les Orientations d'Aménagement et de Programmation, et dans un objectif de préservation du patrimoine.



LA PLUS-VALUE CAUE :

En amont ou durant l'élaboration, le CAUE peut apporter son expertise de manière à alimenter les documents d'urbanisme :

- **palette de couleurs,**
- **inventaire des façades remarquables,**
- **inventaire du patrimoine de pays (calvaires, lavoirs, murs de pierre, ...),**
- **inventaire des éléments paysagers remarquables pouvant faire des prescriptions réglementaires spécifiques.**



Sur le territoire de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières, le CAUE a recensé les façades remarquables, ce qui a permis de mettre en lumière les bâtiments et/ou façades identitaires à préserver. Dans le cadre de l'élaboration d'un document d'urbanisme, le CAUE peut ensuite aider la commune à mettre en place des règles générales de protection ou des prescriptions adaptées et personnalisées pour chacune de ces façades.



Pour l'élaboration d'un document d'urbanisme, accompagnement des élus et les bureaux d'études lors de promenades urbaines et paysagères. Le CAUE peut ainsi apporter son expertise et partager son regard sur les éléments du patrimoine à préserver et mettre en valeur, et les enjeux communaux à prendre en compte.

Le CAUE a réalisé notamment le PDA (Périmètre Délimité des Abords) de Freyming-Merlebach afin de proposer un périmètre adapté à la protection des monuments historiques, en lien avec les services de l'Architecte des Bâtiments de France. Il remplace le cercle de protection des 500 m pour un périmètre «sur mesure» en fonction des vues et enjeux patrimoniaux propres à la commune.



À consulter au centre de documentation du CAUE !

• LES TROGNES : L'ARBRE PAYSAN AUX MILLE USAGES

Edition revue et corrigée d'un cahier pratique qui apporte des conseils pour la création et la gestion des trognes. Ce livre raconte l'histoire de ces arbres et rassemble des informations tels que des témoignages, citations d'écrivains, dessins, photos, cartes postales ...



• RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS SCOLAIRES : LES ARCHITECTES VOUS ACCOMPAGNENT

A destination des élus, le livret présente sous forme de guide méthodologique les principales clés pour une rénovation de bâtiments scolaires réussie, combinant des objectifs de performance thermique mais aussi de confort et de qualité d'usage.



• FAIRE DU PLU UN PROJET DE TERRITOIRE DURABLE

Le Plan local d'urbanisme communal (PLU) ou intercommunal (PLUi), outil de mise en œuvre des politiques publiques en matière d'environnement et de développement durable, est le document central qui permet d'élaborer un projet de territoire durable. À partir d'extraits de documents d'urbanisme récents et au moyen de nombreux exemples, cet ouvrage montre comment les PLU peuvent traduire, dans leur règlement et leurs orientations d'aménagement, les enjeux de développement durable ou de transition écologique et énergétique.



ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR (ITE)

En amont de tout projet d'Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE), l'architecte-conseiller du CAUE vous aidera en toute neutralité à vérifier sa pertinence au regard des points suivants, notamment :

- Aptitude des supports à recevoir une ITE (planéité de surface, présence d'humidité, mauvais état),
- Architecture de votre habitat, identité de son environnement,
- Implantation de votre habitat, conditions d'accès.

Si l'ITE est inadaptée, des solutions techniques alternatives vous seront conseillées.

Le CAUE de la Moselle a réalisé 3 fiches d'information disponibles en téléchargement sur caue57.com :

- **L'isolation thermique par l'extérieur des bâtiments anciens**
Elle est à aborder avec une grande prudence. Deux écueils sont à résoudre, les contraintes physiques et les contraintes architectoniques.

- **L'isolation thermique par l'extérieur des bâtiments construits après 1948**

L'essentiel du bâti d'après 1948 peut être isolé par l'extérieur, du fait de la simplicité des formes et de la nature des matériaux. Il faut cependant **être vigilant à la qualité de la mise en œuvre, au type et au mode de finition.**

- **Les aspects juridiques qui règlementent l'ITE**



Avant ITE

Après ITE



Avec le soutien du Département de la Moselle



Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle

17 quai Wiltzer • 57 000 METZ • tél : 03 87 74 46 06
email : contact@caue57.com • www.caue57.com

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 - 14h00 à 17h00